

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

**Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne Izabelle, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RUTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE**

**Procurations : sans objet**

**Absents : Christophe CORBET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

**Délibération n°8 : Demande de subvention pour la modernisation et la rénovation thermique de l'école maternelle de Revel**

Madame la Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'engager des travaux de rénovation thermique et de modernisation informatique de l'école maternelle de Revel.

L'ampleur du projet justifie que la mairie se fasse accompagner par un maître d'oeuvre.

Le coût global du projet HT est quantifié comme suit :

Maîtrise d'oeuvre	47 450€
Travaux de rénovation énergétique	430 000€
Installation informatique	12 167,34€
Total	489 617,34€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Maire à solliciter les subventions susceptibles de permettre la réalisation de ce projet et en particulier :

- le Département de l'Isère dans le cadre de la Dotation territoriale et du bonus école,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région
- la Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre de son programme de rénovation énergétique des bâtiments publics
- l'Etat dans le cadre de la DETR et du plan de relance de la DSIL.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 12 novembre 2020

**Pour extrait certifié conforme**

Coralie BOURDELAIN  
Maire de Revel

